



Publié le 04 juin 2024

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du Conseil du 28 mai 2024

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 22 mai 2024 ;
- publication sur le site internet de la Commune de l'ordre du jour et de la convocation le 22 mai 2024 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 22 mai 2024 ;
- affichage dans le village de l'ordre du jour et de la convocation le 22 mai 2024 ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
 - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19 heures par M. Olivier SOHLER, Maire, en présence de M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, Mmes Régine DIETRICH, Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointes au Maire, MM. Serge MATHIS, Yves SCHNELL, Michel CORBIN, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes Christelle HIRSCHMANN, Karine VOGELEISEN, Estelle LEVY, Clémentine JEHL, Delphine BIEHLER, Conseillères Municipales ; MM. Hubert GUIOT, Guy ENGEL, Dominique WAEGELL, Gérald DILLENSEGER, Hervé DISTEL, Conseillers Municipaux.

M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, Mme Nadine VOLK, Stéphanie HUSSER, Anne RINIÉ, Laurence PALMER, Conseillères Municipales, sont absents et excusés.

Mme Anne RIFF, Conseillère Municipale est absente.

Mme Nadine VOLK, Conseillère Municipale a donné procuration à M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué.

Mme Stéphanie HUSSER, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Olivier SOHLER, Maire.

Mme Anne RINIÉ, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué.

Mme Laurence PALMER, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire.

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 5 Absent : 1 Procurations : 4

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité, M. Hervé DISTEL, Conseiller Municipal, secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant pour la séance N° 36 du mandat 2020-2026 :

1. Approbation du procès-verbal de la Séance du 09 avril 2024
2. **ADMINISTRATION GENERALE**
Modification des statuts de la Communauté de Communes de Sélestat
3. **AFFAIRES SPORTIVES**
Réfection des terrains de tennis – Éclairage et revêtement
Descriptif du projet - Estimation de l'opération – Plan de financement-
Demandes d'aides diverses
4. **VOIRIE – RESEAUX**
A. Programme d'entretien de voirie et réaménagement de chaussée 2024
B. Rénovation de la rue des Vosges
Descriptif du projet – Estimation de l'opération – Plan de financement
5. **RENOVATION DU CENTRE BOURG**
Restructuration et rénovation thermique de la Mairie et création d'un réseau de chaleur.
Lancement de la procédure en vue du choix du Maître d'Œuvre
6. **DOMAINE**
Mise en place d'une servitude de passage de réseaux sous-terrain sur une parcelle communale
7. **DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE**
8. **COMMUNICATIONS**
9. **VŒUX – DIVERS**

DECISIONS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 avril 2024	Adopté à l'unanimité 2 Abstentions
2. ADMINISTRATION GENERALE	
Modification des statuts de la Communauté de Communes de Sélestat	Adopté à l'unanimité
3. AFFAIRES PORTIVES	
Réfection des terrains de tennis – Éclairage et revêtement Descriptif du projet - Estimation de l'opération – Plan de financement - Demandes d'aides diverses	Adopté à l'unanimité
4. VOIRIE - RESEAUX	
A. Programme d'entretien de voirie et réaménagement de chaussée 2024	Adopté à l'unanimité
B. Rénovation de la rue des Vosges Descriptif du projet – Estimation de l'opération – Plan de financement	Adopté à l'unanimité

5. RENOVATION DU CENTRE BOURG	
Restructuration et rénovation thermique de la Mairie et création d'un réseau de chaleur. Lancement de la procédure en vue du choix du Maître d'Œuvre	Adopté à l'unanimité
6. DOMAINE	
Mise en place d'une servitude de passage de réseaux sous-terrain sur une parcelle communale	Adopté à l'unanimité 1 Abstention
DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE	Acté

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 28 mai 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 5 Absent : 1 Procurations : 4

DCM-2024-05-1

1. Approbation du procès-verbal de la Séance du 09 avril 2024

Le procès-verbal de la séance du 09 avril 2024 préalablement diffusé est approuvé à l'UNANIMITE des membres présents lors de la séance.

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent excusé			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal				X
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale				X
PALMER Laurence	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 30 mai 2024
Le Secrétaire de Séance



Hervé DISTEL

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 30 mai 2024
Le Maire



Olivier SOHLER

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 28 mai 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 5 Absents : 1 Procurations : 4

DCM-2024-05-2

2. ADMINISTRATION GENERALE

Modification des statuts de la Communauté de Communes de Sélestat

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

1. Changement d'adresse du siège

Conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les statuts d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale mentionnent l'adresse du siège de celui-ci. Aussi, par délibération du 21 mai 2024, la Communauté de Communes de Sélestat a proposé de modifier cette adresse afin de tirer les conséquences du récent déménagement de son siège.

La nouvelle adresse du siège de la Communauté de Communes de Sélestat est le 15 boulevard Maréchal Leclerc à SELESTAT.

2. Prise en compte du transfert de la compétence mobilité au PETR Sélestat Alsace Centrale.

Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) composant le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Sélestat Alsace Centrale, dont la Communauté de Communes de Sélestat (CCS), ont délibéré pour lui transférer la compétence mobilité au sens de l'article L. 1231-1-1 du Code des transports.

Ce transfert de compétence, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2025, rendra caduque la mention, au titre des compétences facultatives de la CCS, l'« organisation de la mobilité sur son ressort territorial en application de l'article L. 1231-1-1 et suivants du code des transports ». En conséquence, il est proposé d'en prévoir la suppression avec effet au 1^{er} janvier 2025.

3. Modifications liées à certaines compétences facultatives

Dès lors que la compétence facultative « Enseignement » de la CCS a perdu son objet, il est proposé de supprimer des statuts la mention de l'aide au fonctionnement au Département universitaire d'études territoriales.

En outre, il est proposé de substituer à l'IRCOD le « GESCOD » (Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement), qui est la nouvelle dénomination de l'entité bénéficiaire du soutien au fonctionnement de la CCS.

Enfin, il est proposé de remplacer « SDIS » par « SIS ».

4. Référence aux schémas régionaux dans la formulation de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement »

La Communauté de Communes a également choisi d'ajouter, dans la formulation de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement », une référence aux schémas « régionaux ».

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-17, L. 5211-20 et L. 5214-1 à L. 5214-29,
 - VU** l'arrêté préfectoral du 28 décembre 1995 portant création de la Communauté de Communes de Sélestat,
 - VU** les arrêtés préfectoraux des 28 janvier 1998, 15 décembre 1998, 12 février 2001, 13 juin 2001, 2 août 2002, 25 février 2004, 18 mai 2004, 28 juillet 2005, 28 novembre 2005, 5 novembre 2007, 15 septembre 2009, 9 août 2010, 11 avril 2011, 1^{er} août 2013, 11 juillet 2016, 30 mars 2017, 18 décembre 2017, 17 janvier 2020 et 29 juin 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Sélestat,
 - VU** la délibération du 14 février 2022 relative au projet pour le nouveau siège sis au 15 boulevard Leclerc à Sélestat,
 - VU** les délibérations du 6 novembre 2023 de la Communauté de Communes de Sélestat, du 9 novembre 2023 de la Communauté de Communes du Val d'Argent, du 15 novembre 2023 de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim et du 24 novembre 2023 de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé sollicitant le PETR Sélestat Alsace Centrale pour la compétence en matière de mobilité pour en faire l'Autorité organisatrice de la mobilité dans son ressort territorial,
 - VU** la délibération du 28 novembre 2023 du PETR Sélestat Alsace Centrale portant prise de la compétence mobilité pour en faire l'Autorité organisatrice de mobilité dans son ressort territorial,
 - VU** les délibérations du 18 janvier 2024 de la Communauté de Communes du Val d'Argent, du 24 janvier 2024 de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, du 5 février 2024 de la Communauté de Communes de Sélestat et du 24 mars 2024 portant approbation du transfert de la compétence mobilité au PETR Sélestat Alsace Centrale pour en faire l'Autorité organisatrice de mobilité dans son ressort territorial,
- CONSIDERANT** la nécessité d'inscrire dans les statuts le changement d'adresse du siège de la collectivité,
- CONSIDERANT** l'opportunité de prendre acte, dans les statuts de la collectivité, du transfert de la compétence mobilité et d'acter des modifications mineures liées à ses compétences facultatives,

CONSIDERANT le choix, exprimé par le Conseil de la Communauté de Communes, de faire référence aux schémas départementaux dans la formulation de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement »,

Il est demandé au Conseil municipal,

D'APPROUVER le changement d'adresse de la Communauté de Communes de Sélestat, ainsi que son inscription dans les statuts ;

D'APPROUVER les modifications statutaires de la Communauté de Communes de Sélestat, telles que proposées dans le rapport ;

DE REPORTER l'entrée en vigueur de la modification des statuts de la Communauté de Communes de Sélestat, en tant qu'il est pris acte du transfert au PETR Sélestat Alsace Centrale de la compétence mobilité au sens de l'article L. 1231-1-1 du Code des transports et qu'il est supprimé la mention « Organisation de la mobilité sur son ressort territorial en application de l'article L. 1231-1-1 et suivants du code des transports », au 1^{er} janvier 2025 ;

DE CHARGER le Maire d'accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le changement d'adresse de la Communauté de Communes de Sélestat, ainsi que son inscription dans les statuts ;

APPROUVE les modifications statutaires de la Communauté de Communes de Sélestat, telles que proposées dans le rapport ;

REPORTE l'entrée en vigueur de la modification des statuts de la Communauté de Communes de Sélestat, en tant qu'il est pris acte du transfert au PETR Sélestat Alsace Centrale de la compétence mobilité au sens de l'article L. 1231-1-1 du Code des transports et qu'il est supprimé la mention « Organisation de la mobilité sur son ressort territorial en application de l'article L. 1231-1-1 et suivants du code des transports », au 1^{er} janvier 2025 ;

CHARGE le Maire d'accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent excusé			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		

Pour extrait conforme
 SCHERWILLER, le 30 mai 2024
 Le Secrétaire de Séance



Hervé DISTEL

Pour extrait conforme
 SCHERWILLER, le 30 mai 2024
 Le Maire




Olivier SOHLER

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 28 mai 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 5 Absents : 1 Procurations : 4

DCM-2024-05-3

3. AFFAIRES SPORTIVES

Réfection des terrains de tennis - Éclairage et revêtement des terrains de tennis

Descriptif du Projet – Estimation de l'opération – Plan de financement – Demandes d'aides diverses

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué

Il est rappelé au Conseil Municipal que le projet de rénovation de l'éclairage des terrains de tennis est inscrit au programme annuel des investissements communaux depuis 2022.

Afin de pouvoir engager une consultation en vue de la dévolution des travaux, il y a lieu de définir les contours du projet ainsi que l'enveloppe financière définitive.

Présentation globale de l'opération :

- Remplacement des luminaires existants par des Leds sur le terrain n°1 équipé de 4 mâts existants
- Création de 2 mâts et luminaires Leds sur le terrain n°2 non éclairé actuellement, compris VRD
- Reprise de la planimétrie des courts par ragréage
- Création d'un nouveau revêtement sur le support existant en sable céramique collé. Ep. +-9mm

Il est précisé que :

Les travaux seront réalisés sans maîtrise d'œuvre extérieure.

Estimation de l'opération :

1) Travaux

- Lot n°1 Éclairage	HT	TTC
Remplacement des 4 luminaires Court 1	10 000,- €	12 000,-€
Création de 2 points lumineux Court 2, compris VRD	20 000,- €	24 000,-€
- Lot n°2 Revêtement		
Préparation et ragréage	6 000,- €	7 200,- €
Revêtement en sable céramique collé	51 000,- €	61 200,- €
Marge pour imprévus	8 333,- €	10 000,- €

Total : 95 333,-€ HT 114 399,- € TTC

Arrondi à 115 000,- € TTC

Plan de financement :

Don MJC	55 000,- €
Aide Région Grand Est	23 833,- €
FCTVA	15 600,- €
Autofinancement	20 567,- €

Total : 115 000,- €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER** la réalisation des travaux en tenant compte de la dégradation des terrains de tennis ;
- D'APPROUVER** le volume financier de l'opération ainsi que son plan de financement ;
- D'AUTORISER** le Maire à lancer les consultations permettant la dévolution des marchés ;
- D'AUTORISER** le Maire à signer toutes pièces afférentes à la présente.

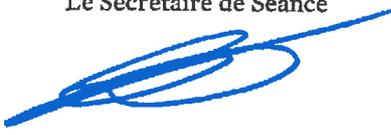
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE** la réalisation des travaux en tenant compte de la dégradation des terrains de tennis ;
- APPROUVE** le volume financier de l'opération ainsi que son plan de financement ;
- AUTORISE** le Maire à lancer les consultations permettant la dévolution des marchés ;
- AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces afférentes à la présente.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent excusé			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAESELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		

VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 30 mai 2024 Le Secrétaire de Séance</p>  <p>Hervé DISTEL</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 30 mai 2024 Le Maire</p>   <p>Olivier SOHLER</p>
---	--

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 28 mai 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 5 Absents : 1 Procurations : 4

DCM-2024-05-4A

4. VOIRIE -RESEAUX

A. Programme d'entretien de voirie et réaménagement de chaussée 2024

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire

Il est rappelé au Conseil Municipal que le dernier marché d'entretien de voirie urbaine a été passé en 2021.

Afin de pouvoir engager une consultation en vue de la dévolution des travaux, il y a lieu de définir les contours du marché ainsi que l'enveloppe financière définitive.

Présentation globale de l'opération :

- Renouvellement de trottoirs (360ml)
- Enrobé du chemin le long du cimetière et aire de retournement pour prestataire (255m²)
- Reprises ponctuelles d'enrobés, terrassement, remblais, réglages et enrobés. (+120m²)
- Réparations de chaussée par Gravillonnages ponctuels (24 heures)
- Fournitures de concassés jaunes et rouges pour les entretiens des chemins en régie (20 Tonnes)
- Mise à disposition de niveleuse pour l'entretien des cheminements en concassés (8 heures)

Il est précisé que :

Les travaux seront réalisés sans maîtrise d'œuvre extérieure.

Estimation de l'opération :

1) Travaux

-Lot 1 Réaménagement	HT	TTC
Trottoirs Lotissement des Musiciens	13 872,- €	16 646,-€
Chemin du Cimetière	12 544,- €	15 053,-€
- Lot 2 Entretien		
Reprises d'enrobés	9 015,- €	10 818,- €
Gravillonnages	20 400,-€	24 480,-€
Fournitures de concassés	840,- €	1 008,- €
Mise à disposition niveleuse	960,- €	1 152,- €

Total : 57 631,-€ HT 69 157,- € TTC

Arrondi à 70 000,- € TTC

L'ensemble des travaux sera autofinancé.

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la réalisation des travaux en tenant compte de la dégradation de la chaussée et des risques routiers ;

D'APPROUVER le volume financier de l'opération ainsi que son plan de financement ;

D'AUTORISER le Maire à lancer les consultations permettant la dévolution des marchés ;

D'AUTORISER le Maire à signer toutes pièces afférentes à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la réalisation des travaux en tenant compte de la dégradation de la chaussée et des risques routiers ;

APPROUVE le volume financier de l'opération ainsi que son plan de financement ;

AUTORISE le Maire à lancer les consultations permettant la dévolution des marchés ;

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces afférentes à la présente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent excusé			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérard	Conseiller Municipal		X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		

HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 30 mai 2024 Le Secrétaire de Séance</p>  <p>Hervé DISTEL</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 30 mai 2024 Le Maire</p>   <p>Olivier SOHLER</p>
--	--

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 28 mai 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 5 Absents : 1 Procurations : 4

DCM-2024-05-4B

4 VOIRIE -RESEAUX

B. Rénovation de la rue des Vosges

Descriptif du Projet – Estimation de l'opération – Plan de financement

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire

Il est rappelé au Conseil Municipal que le projet de réfection de la chaussée de la rue des Vosges est inscrit au programme annuel des projets communaux depuis 2023.

Afin de pouvoir engager une consultation en vue de la dévolution des travaux, il y a lieu de définir les contours du projet ainsi que l'enveloppe financière définitive.

Présentation globale de l'opération :

- Reprise ponctuelle des nids de poule et enrobés
- Stabilisation des accotements
- Gravillonnage général depuis le cédez-le-passage jusqu'à la voie ferrée
- Tracé d'une bande de rive blanche de largeur 25 cm de part et d'autre afin de réduire visuellement la largeur des voies
- Les zones d'accès SMICTOM seront à la charge du SMICTOM.

Il est précisé que :

Les travaux seront réalisés sans maîtrise d'œuvre extérieure.

Estimation de l'opération :

1) Travaux

<u>Lot unique</u>	HT	TTC
Préparation et réparations ponctuelles	21 666,- €	26 000,-€
Gravillonnage	26 666,- €	32 000,-€
Bandes de rives blanches	5 834,- €	7 000,- €
Frais de publicité	500,- €	600,- €
Marge pour imprévus	7 834,- €	9 400,- €
Total :	62 500,-€ HT	75 000,- € TTC

L'ensemble des travaux sera autofinancé.

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la réalisation des travaux en tenant compte de la dégradation de la chaussée et des risques routiers ;

D'APPROUVER le volume financier de l'opération ainsi que son plan de financement ;

D'AUTORISER le Maire à lancer les consultations permettant la dévolution des marchés ;

D'AUTORISER le Maire à signer toutes pièces afférentes à la présente.

 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la réalisation des travaux en tenant compte de la dégradation de la chaussée et des risques routiers ;

APPROUVE le volume financier de l'opération ainsi que son plan de financement ;

AUTORISE le Maire à lancer les consultations permettant la dévolution des marchés ;

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces afférentes à la présente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent excusé			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		

HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 30 mai 2024 Le Secrétaire de Séance</p>  <p>Hervé DISTEL</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 30 mai 2024 Le Maire</p>   <p>Olivier SOHLER</p>
--	--

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 28 mai 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 5 Absents : 1 Procurations : 4

DCM-2024-05-5

5. RENOVATION DU CENTRE BOURG

**Restructuration et rénovation thermique de la Mairie, et création d'un réseau de chaleur
Lancement de la procédure en vue du choix du Maître d'œuvre**

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire

Afin de pouvoir engager une consultation en vue du choix de la Maîtrise d'Œuvre, il y a lieu de définir les contours du projet ainsi que l'enveloppe financière allouée.

Il est rappelé que par Décision Municipale du 22 juin 2023 a été confiée au CAUE – Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement - une mission d'accompagnement de la Commune dans la réflexion sur la rénovation des bâtiments centraux.

Après la livraison de l'école élémentaire Simone Veil sur le site de l'Alumnat, une réflexion globale a été menée avec le CAUE concernant le devenir des bâtiments et emprises publiques de l'îlot central : Maison des Sœurs, Maison des Associations (ancienne école et ses annexes), ancienne Poste, Maison WALLER, logements en voie de préemption, Corps de Garde, Mairie et Salle Polyvalente.

Un audit énergétique sur les bâtiments publics et une étude d'opportunité d'un réseau de chaleur ont par ailleurs été menés et restitués en 2022 et 2023.

Au regard des réflexions menées, la pertinence d'un réseau de chaleur a été démontrée ainsi que la nécessité de procéder à une remise à niveau thermique de l'ensemble des bâtiments concernés, en anticipant la mise en valeur de l'important espace public disponible depuis le départ de l'école et les acquisitions foncières qui permettent désormais une continuité entre la Maison des Sœurs et la Mairie.

Pour des raisons financières, de gestion des travaux mais également pour lever des incertitudes concernant les emprises foncières disponibles, différentes étapes ont été envisagées pour mener ce projet ambitieux, dont la première concerne la restructuration et rénovation de la Mairie avec la création d'un réseau de chaleur.

Présentation globale de l'opération :

Projet Mairie

Les objectifs sont simples : répondre aux besoins en surfaces de bureaux dont celles dans le Corps de Garde, assurer l'accessibilité de tous les niveaux avec un ascenseur, avoir une salle du Conseil

Municipal indépendante avec un petit office et des rangements au rez-de-chaussée, et renforcer la performance énergétique du bâtiment notamment par l'isolation des combles.

Le bâtiment une fois transformé disposera d'environ 280 m² répartis entre le rez-de-chaussée et l'étage, complétés par environ 100 m² sous toiture dans les combles.

L'ensemble comprendra une zone d'accueil avec rangements, un hall, la salle du Conseil Municipal avec services d'environ 110 m², 9 bureaux dont celui du Maire de 10 à 20 m², une salle de réunion, des locaux du personnel, et différents locaux de service (blocs sanitaires, local serveur, archives, copieur, poubelles).

Réseau de chaleur

Il s'agit de mettre en relation la chaufferie au gaz de la Maison des Associations avec une nouvelle source d'énergie a priori plaquette de bois ou pompe à chaleur (PAC), intégrant les locaux nécessaires (chaufferie, cheminée, silo le cas échéant), afin d'alimenter par un réseau de chaleur la Mairie, l'ancienne Poste, le Corps de Garde et la Maison des Associations, en anticipant la connexion ultérieure à la Salle polyvalente puis la Maison des Sœurs.

Présentation de la procédure :

Le maître d'Œuvre sera choisi selon une procédure adaptée (MAPA) avec une sélection préalable de 3 à 5 candidats puis une audition aura lieu devant la Commission d'Appel d'Offre qui a été composée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2020.

Assisteront en outre, avec voix consultative :

- un membre du CAUE
- M. le Trésorier
- le représentant de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)
- Mme et/ou M, représentant(s) les services administratif(s) et/ou techniques.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU les réunions de travail de la Commission « Voirie, Gestion du domaine public, circulation routière, signalétique, suivi des grands chantiers, sécurité des bâtiments publics » en présence d'un membre du CAUE

- du 24 août 2023
- du 21 septembre 2023
- du 16 novembre 2023
- du 16 mai 2024

VU la réunion des Commissions réunies du 16 janvier 2024,

Entendu, l'exposé de M. le Maire, il est demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER

les principes du projet soit la restructuration et rénovation thermique de la Mairie sur environ 380m² de surfaces utiles et circulations ainsi que la création d'un réseau de chaleur avec ses

installations techniques nécessaires, pour un montant prévisionnel de travaux de 1.010.000,- € HT, compris les équipements, le mobilier intégré, les branchements et la reprise des abords.

Le cout d'opération (travaux, honoraires et frais divers) est estimé à environ 1.240.000,- € HT ;

D'AUTORISER le Maire à lancer la procédure de sélection d'un Maître d'Œuvre en publiant l'avis d'appel à la concurrence ;

D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;

D'AUTORISER le Maire à solliciter le concours financier de tous les organismes susceptibles de financer le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les principes du projet soit la restructuration et rénovation thermique de la Mairie sur environ 380m² de surfaces utiles et circulations ainsi que la création d'un réseau de chaleur avec ses installations techniques nécessaires, pour un montant prévisionnel de travaux de 1.010.000,- € HT, compris les équipements, le mobilier intégré, les branchements et la reprise des abords.

Le cout d'opération (travaux, honoraires et frais divers) est estimé à environ 1.240.000,- € HT ;

AUTORISE le Maire à lancer la procédure de sélection d'un Maître d'Œuvre en publiant l'avis d'appel à la concurrence ;

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;

AUTORISE le Maire à solliciter le concours financier de tous les organismes susceptibles de financer le projet.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent excusé			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		

SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 30 mai 2024 Le Secrétaire de Séance</p>  <p>Hervé DISTEL</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 30 mai 2024 Le Maire</p>   <p>Olivier SOHLER</p>
--	--

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 28 mai 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 5 Absents : 1 Procurations : 4

DCM-2024-05-6

6. DOMAINE

Mise en place d'une servitude de passage de réseaux sous-terrain sur une parcelle communale

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Suite à la délibération du 09 avril 2024, la Commune a acquis le bien sis en section 32 n° 479/417 d'une contenance de 832 m², appartenant à l'Association Foncière de Scherwiller en vue de l'implantation d'un poteau d'incendie sur la propriété de Monsieur Bruno GLOCK.

En complément, il y a lieu de mettre en place une servitude de passage de réseaux sous-terrain sur ladite parcelle, la traversant en largeur - de la parcelle sise section C n°731 aux parcelles sises section 32 n°478 et 295-.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER** la mise en place d'une servitude de passage de réseaux sous-terrain secs et humides grevant la parcelle section 32 n°479/417 appartenant à la Commune de Scherwiller au profit des parcelles cadastrées section 32 n°478/294 et 295 appartenant à Monsieur Bruno GLOCK ;
- D'ACCORDER** cette servitude sans versement d'indemnité ;
- D'APPROUVER** que les frais inhérents à l'acte notarié soient à la charge du bénéficiaire de la servitude ;
- D'ACCORDER** pouvoir au Maire, en accordant la faculté de délégation de signature pour l'acte notarié et toutes les pièces s'y affèrent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE** la mise en place d'une servitude de passage de réseaux sous-terrain secs et humides grevant la parcelle section 32 n°479/417 appartenant à la Commune de Scherwiller au profit des parcelles cadastrées section 32 n°478/294 et 295 appartenant à Monsieur Bruno GLOCK ;
- ACCORDE** cette servitude sans versement d'indemnité ;
- APPROUVE** que les frais inhérents à l'acte notarié soient à la charge du bénéficiaire de la servitude ;
- ACCORDE** pouvoir au Maire, en accordant la faculté de délégation de signature pour l'acte notarié et toutes les pièces s'y affèrent.
- ADOpte A L'UNANIMITE**

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Absent excusé			
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Absente			
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale				X
VOLK Nadine	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 30 mai 2024 Le Secrétaire de Séance</p>  <p>Hervé DISTEL</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 30 mai 2024 Le Maire</p>   <p>Olivier SOHLER</p>
--	--